

**CCARRA - C'EST QUI ? CCARRA- C'EST QUOI ?  
COMMENT EST NÉE CETTE ORGANISATION**

Celle-ci est née le 20 novembre 2008 à sainte Foy les Lyon  
INFORMATION - ACTIONS – MESURES

Grâce aux conférences faites à travers le Rhône Alpes et en France (150 à ce jour), lycées, collèges, Mairies, de réunions en réunions, dans plusieurs départements des manifestations ont eu lieu, d'autres associations et collectifs rencontrés.

D'autre part des demandes de mesures et d'aides ont été honorées, grossissant ainsi ccarra. Associé à Robin des toits pour l'ensemble de ces activités, ont a pu compter sur le dévouement de certaines personnes concernant l'organisation. Nous avons pu bénéficier très souvent du soutien de la presse et de la TV

**Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes et National**  
**PRÉSIDENTE D'HONNEUR Michèle RIVASI**  
**Députée Européenne, Professeur agrégée de biologie**  
**Ex-Directrice de GREENPEACE - Fondatrice de la C.R.I.R.A.D**

Cette coordination est officialisée en Association par le dépôt des statuts N° W 69 107 4976 , depuis le 1 er Octobre 2009,  
**Total** associations, cils et collectifs du Rhône Alpes, 289 en 2013 / 326 en 2014.

**Cette Association à pour But:**

- Obtenir l'abaissement à 0,6 volt/m du niveau d'exposition aux rayonnements des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignement des Lieux sensibles, ainsi qu'une réglementation qui n'existe pas à l'heure actuel. Seul existe le décret signé en mai 2002, sur lequel s'appuie à volonté les opérateurs.
- La coordination des collectifs et associations concernés par ce problème
- Soutenir les actions et manifestations menées dans ce but
- Informers par des conférences et réunions
- Conseils techniques, juridique et mesures

**Ce que veut ccarra**

Elle ne souhaite pas la disparition de la technologie de téléphonie sans fil, mais obtenir que son fonctionnement soit soumis à des obligations réglementaires qui la rendent compatible avec le respect de la santé. Nous voulons simplement une réglementation , le 0.6 V/m rayonné toutes fréquences confondues, dans tous les lieux de vie et la multiplication des antennes, pas nécessaires partout. CCARRA n'est pas contre le progrès, mais il doit être raisonné. Pas d'antennes relais à moins de 500 m de tous lieux de vie ou les gens ne circulent pas , écoles, loisirs, habitations , maisons de retraite etc....

## Qui sommes nous

Nous sommes tous bénévoles, notre réseau CCARRA, en plus des 12000 personnes qui y sont affiliés par 325 associations et collectifs, se composent de présidents d'associations, de scientifiques, de médecins, de juristes, d'avocats, de magistrats en retraite, de personnalités du spectacle et de la politique, de plus de 500 Maires, puis **des hautes instances religieuses qui refusent les antennes-relais dans les clochers.**

Ceci multiplié par les 50 coordinations en France et étranger.

**Tous liés à la cause** que nous défendons, qui sera dans un avenir proche le plus gros scandale sanitaire (l'amiante du cerveau). nous ne sommes pas des propagandistes, mais des personnes qui informons.

[Rapport BioInitiative 2012 - 1800 études renforcent la certitude de la nocivité des ondes et de l'urgence des nouvelles normes pour protéger la population - Janv. 2013](#)

[Télécharger «liste Rapports et Médecins.pdf »](#)

<http://ccarra.revolublog.com/que-disent-les-scientifiques-a1704868>

CCARRA demande face aux avertissements et alertes des scientifiques sur le risque sanitaire l'application du principe de précaution, article L.110-1

En vigueur depuis le 28 Février 2002 Modifié par la

[Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 132 \(\) JORF 28 février 2002.](#)

On l'applique bien pour des tas d'autres choses, H1N1, grippe aviaire, les huîtres polluées etc. CARRA se positionne aussi résolument comme un lanceur et porteur d'alertes.

Cette nouvelle pollution environnementale par les Radio Fréquences artificielles micro-ondes pulsée porte une atteinte prouvée à la qualité de vie, et à la sensation de bien être des riverains, en conséquence il est du devoir de ceux qui ont acceptés des responsabilités, notamment, les Sénateurs, les Députés, les Maires, toutes Femmes ou Hommes Politiques d'être à l'écoute de leurs concitoyens car si posséder un portable est un choix, ce n'est pas le cas pour ceux qui subissent malgré eux les irradiations pérennes des antennes relais.

Si les opérateurs de téléphonie mobile apportent un service à certaines personnes, ce n'est pas un service d'état, mais un service commercial pour des intérêts à finalités privés qui ne doit pas faire exception au respect de la santé humaine.

Jean Rinaldi Président le 15 février 2014

ccarra-(Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes) Grande Rue de la Croix rousse 69004 – Lyon  
Association Loi 1901-N° W691074976 -LYON – Mail:[ccarra.asso@gmail.com](mailto:ccarra.asso@gmail.com) .Tél : - 06 47 58 41 88  
**Tous courriers à BP. 4466- 69241 LYON Cedex 04** - SITE: <http://ccarra.revolublog.com/>